



## LES SERVICES DE LA CSD

### TRANSPORT

La Centrale de Services à Domicile de la Province de Namur a développé une collaboration avec l'asbl Cap Mobilité Namur afin de pouvoir assurer le transport non-urgent de personnes. Cap Mobilité Namur est une association issue de la fusion de différents acteurs du secteur : ATMS (transport médico-sanitaire), VSL (véhicule sanitaire léger) et Handicap&Mobilité.

Cap Mobilité Namur met à disposition des bénéficiaires des véhicules sanitaires légers, ambulances et véhicules adaptés PMR afin de répondre de manière efficace aux demandes, avec un numéro d'appel unique: 0800/822.90.

Cap Mobilité Namur est accessible à toute personne habitant la Province de Namur.

#### TARIFS

Le principe de facturation des transports est simple : seuls comptent les kilomètres entre le lieu de prise en charge et le lieu de destination. Cette pratique est transparente pour l'utilisateur.

Les affiliés à Solidaris Wallonie et à la Mutualité Chrétienne bénéficient de l'application du tiers-payant pour les transports organisés par l'asbl Cap Mobilité Namur. Une partie du montant de la facture est payée directement par la mutualité concernée pour autant que l'affilié soit en ordre de cotisation complémentaire.

